

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2023

Délibération n° 2023-33

L'an deux mille vingt-trois le trois avril à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2023.

Objet : Acquisition d'un garage rue de Dijon

Etaient présents : 25

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Fabrice ROUSSEL, Véronique CHARBOIS, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélie MERLE, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS, Laurianne SENE

Etaient excusés ou absents : 4

Mesdames et Monsieur Françoise CAMILLERI (pouvoir à Gérard FOUCARD), Maxime AMBARD (pouvoir à Frédéric TISSOT), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS,
Formant la majorité des membres en exercice.

Messieurs Aubin AMARDEIL et Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.

Monsieur Frédéric TISSOT expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que :

- cette parcelle est intégrée dans le PLUi-HD au site projet n° 1 Cours de Gray pour la construction de 125 logements,
- la commune est propriétaire de 4 garages dans cette copropriété.

Suite à la proposition de Maître Shang, notaire de la succession Soulier, par courrier en date du 19/01/2023, de vendre un garage appartenant aux conjoints Soulier, situé rue de Dijon.

Ce garage, cadastré section AI n°94, constitue le lot n°20 de la copropriété située 9001 rue de Dijon.

Après discussion, Mesdames Helga Edeltraut TSCHIDERER-SOULIER et Michèle Hélène Andrée SOULIER, les héritières, ont accepté de céder à la commune le garage pour un montant de 12 000 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE 28 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION), d'acquérir le garage des consorts Soulier rue de Dijon, pour un montant de 12 000 € ttc et de mandater M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier, comme évoqué ci-dessus.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

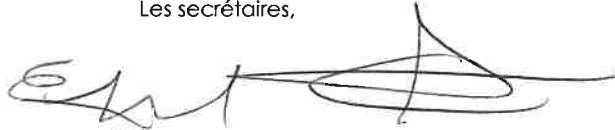
A Saint-Apollinaire, le **11 AVR. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODET

Les secrétaires,



Aubin AMARDEIL

Antoine CAMUS

Date de publication : **12 AVR. 2023**